1901

Book Cases,
Knockdown.

~~312. SUPPORTS, RACKS~~ 45-78-3

107

312. SUPPORTS, CABINET STRUCTURES.

23,338

107

George Ryder Gusey.

Brevet N° 23338
2 feuilles. No. 1

Book Cases
Knockdown

1901

Fig 1

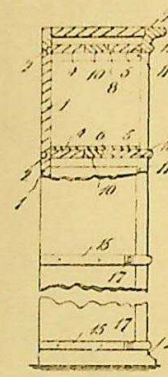

Fig: 2

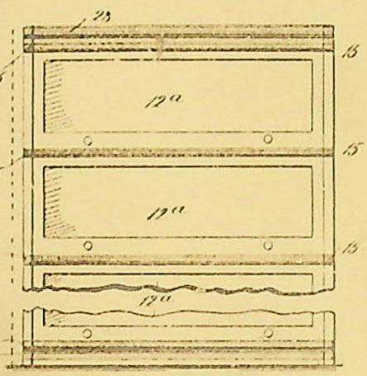

Fig: 7

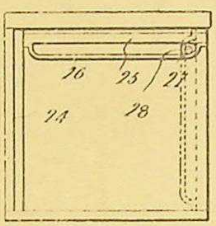

Fig 8

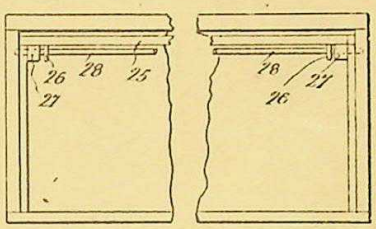

Fig: 3

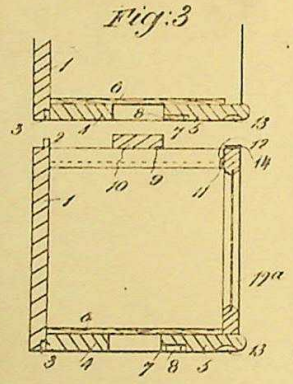

Fig 4

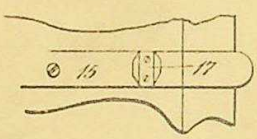

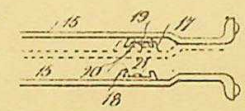

Fig: 5

Fig: 6

Fig: 9

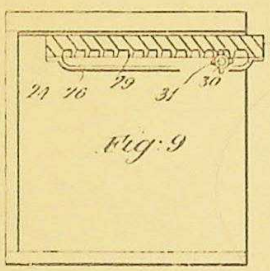

Fig 10

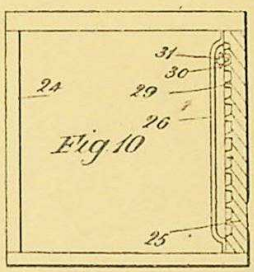

Fig: 11

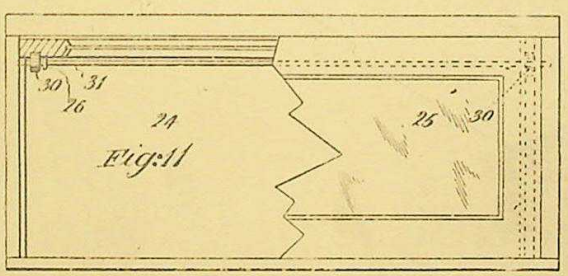

Book Cases
Knockdown

8

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DUPLICATE

# EXPOSÉ D'INVENTION

**Brevet N° 23338** 25 janvier 1901, 5¾ h. p. **Classe 13**

George Ryder OUSEY, à Londres (Grande-Bretagne).

## Armoire.

L'armoire qui fait l'objet de la présente invention est composée d'éléments indépendants les uns des autres, dont chacun constitue à lui seul un coffre complet et est muni de moyens permettant d'accoupler entre eux d'une manière amovible un nombre quelconque de ces éléments aussi bien côte à côte que les uns au-dessus des autres en un seul corps.

Au dessin ci-annnexé on a représenté, à titre d'exemple, quelques formes d'exécution de la présente invention.

La fig. 1 est une vue latérale, partie en coupe et la fig. 2 une vue de face d'un certain nombre d'éléments d'armoire ou coffres réunis en un seul corps; les autres figures du dessin sont relatives à des détails de construction qui seront expliqués plus loin.

Dans les fig. 1, 2 et 3, 1 désigne la paroi arrière des coffres, laquelle est munie à sa partie supérieure d'une languette 2 et à sa partie inférieure d'une rainure 3; le fond de chaque coffre est formé de deux parties 4 et 5 supportant un faux-fonds 6. Dans chacune des deux extrémités de la partie 5 est formée une mortaise dans laquelle est logé un tourniquet 8. Les deux parois latérales de chaque coffre sont réunies à leur partie supérieure par une traverse 10 dans les extrémités de laquelle sont pratiquées des entailles 9; quand on monte plusieurs coffres les uns sur les autres, la traverse 10 du coffre inférieur pénètre entre les deux parties 4 et 5 du fond du coffre supérieur en même temps que les languettes 2 pénètrent dans les rainures 3 et des faces latérales du corps formé par la superposition des coffres, on peut tourner les tourniquets 8 de manière à les faire pénétrer dans les entailles 9 des traverses 10 pour assujettir les différents coffres l'un sur l'autre. Les parois latérales de chaque coffre sont munies sur leur face interne près de chacun des angles supérieurs avant d'un pivot 11 servant chacun d'appui à un coussinet ouvert 12, fig. 6, fixé sur la face interne, près de chacun des angles supérieurs avant de la paroi antérieure ou porte 12ª du coffre. Cette porte 12ª peut être relevée dans la position horizontale en la faisant tourner autour des pivots 11, puis être repoussée en arrière en glissant sur les pivots 11 et sur des réglettes disposées à la partie supérieure des parois latérales. Pour fermer le coffre on tire au contraire à soi la porte horizontalement jusqu'à ce que les coussinets 12 viennent buter contre les pivots 11, puis on la rabat verticalement en la faisant tourner autour des pivots 11 auxquels elle reste suspendue par les coussinets 12. Pour

permettre à la porte de tourner autour des pivots 11, la partie 5 des fonds de coffre est échancrée en 13 sur toute sa longueur. Pour prévenir l'introduction de poussières dans le coffre par le bord supérieur de la porte, celui-ci est muni d'une garniture 14, par exemple en caoutchouc. Chaque coffre est muni sur son pourtour le long de son bord inférieur d'un ruban métallique 15 dont les extrémités sont fixées à la paroi arrière ; ce ruban est sur celles de ses branches qui sont appliquées contre les parois latérales du coffre muni de projections 17, 18, voir fig. 4 et 5, faisant corps avec des plaques 19 et 20 fixées aux branches du ruban métallique par des rivets 21. Les projections 17 forment sur la face latérale droite un raccord mâle et celles 18 sur la face latérale gauche un raccord femelle de manière que deux coffres peuvent être accouplés côte à côte en introduisant par un mouvement vertical les projections 17 de la face latérale droite de l'un des coffres entre les projections 18 de la face latérale gauche de l'autre coffre, comme montré en pointillé à la fig. 5. On peut ainsi accoupler côte à côte un nombre quelconque de coffres. Pour compléter l'armoire, on peut encore accoupler aux coffres un socle 22 et un chapiteau 23 munis de moyens d'accouplement analogues à ceux des coffres. Les faces latérales des coffres présentent entre leurs arêtes verticales un renfoncement suffisant pour les raccords 17, 18 de manière que, quand deux coffres sont accouplés côte à côte, leurs arêtes verticales se touchent.

Les fig. 7 et 8 concernent un dispositif servant à guider la porte pendant son mouvement de retraite dans le coffre ou d'extraction hors de celui-ci ; dans ces figures, 24 désigne un coffre, 25 sa porte et 26 deux tiges coudées fixées à cette dernière ; 27, 27 sont deux galets supportant la porte quand elle est levée dans sa position horizontale ; ces galets sont montés sur un axe 28 dont les extrémités sont logées dans des ouvertures ménagées dans les angles supérieurs avant des parois latérales du coffre. Les tiges coudées 26 embrassent entre elles et la porte l'axe 28 et limitent la course de la porte ; lorsque celle-ci est rabattue dans la position verticale, elle est suspendue par les tiges 26 à l'arbre 28.

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 9, 10 et 11, la porte 25 est munie à ses deux extrémités adjacentes aux parois latérales du coffre d'une denture 29 en prise avec des pignons 30 montés sur l'axe 31, les tiges 26 jouant le même rôle que dans la forme d'exécution précédemment décrite ; les deux dentures 29 de la porte 25 et les deux pignons 30 ayant un pas identique, la porte est astreinte dans son mouvement de retraite et d'extraction de se mouvoir exactement en ligne droite et est par conséquent empêchée de coincer entre les parois latérales du coffre.

Dans la forme d'exécution représentée à la fig. 12, 32 désigne la paroi arrière, 33 le fond et 36 la porte d'un coffre ; un axe 34 logé dans une gorge ménagée dans le fond 33 et assujetti dans cette gorge par des liens $36^a$ est muni de bras latéraux 35 pivotés par des chevilles 37 à l'extrémité supérieure de la porte 36 ; lorsque cette dernière est relevée dans sa position horizontale, les bras 35 la guident dans son mouvement de retraite ou d'extraction de manière que ses deux arêtes latérales se meuvent parallèlement aux parois latérales du coffre. Dans cette forme d'exécution, les deux bras 35 sont supposés rigides de sorte que les chevilles 37 pendant le mouvement de retraite ou d'extraction de la porte décrivent un arc de cercle dont la flèche est faible et par conséquent d'influence négligeable si la profondeur ou distance entre la porte et la paroi arrière du coffre est faible par rapport à sa hauteur.

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 13 et 14, les bras 35 ne sont pas pivotés directement à la porte 36 mais peuvent coulisser dans des bras creux $37^a$ pivotés par des chevilles $37^b$ à l'extrémité supérieure de la porte 36 ; cette forme d'exécution permet aux chevilles $37^b$ de se mouvoir en ligne droite et convient pour des coffres dont la profondeur par rapport à la hauteur est telle qu'avec des bras 35 directement pivotés à la porte, les chevilles 37 décriraient un arc de cercle dont la flèche serait trop considérable ; par exemple

pour les dimensions adoptées dans la fig. 13, la flèche de l'arc serait telle que la porte viendrait buter contre le fond du coffre supérieur.

Dans la forme d'exécution représentée en fig. 15, la porte 36 est articulée près de son extrémité supérieure à des bras latéraux rigides 39 d'un axe horizontal 34; les points d'articulation $37^b$ de la porte avec les bras 39 se trouvent toutefois assez loin du bord supérieur de la porte pour que dans le mouvement de retraite de celle-ci, elle ne dépasse pas le niveau supérieur des parois latérales du coffre.

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 16 et 17, 40 désigne le coffre et 45 la porte de celui-ci; 41 sont des tringles articulées d'une part à une barre 42 mobile longitudinalement dans des guides 48 fixés à la paroi arrière du coffre et, d'autre part, à une barre 43 à laquelle est fixée la porte 45 par des charnières 44; les tringles 41 sont parallèles entre elles mais obliques par rapport aux barres 42, 43 avec lesquelles elles forment un parallélogramme; la barre 43 est maintenue à une hauteur fixe par des supports appropriés sur lesquels elle peut glisser parallèlement à elle-même, lorsque après avoir relevé la porte 45 dans sa position horizontale on la pousse dans l'intérieur du coffre; dans ce mouvement les tringles 46 prennent une inclinaison de plus en plus prononcée et sollicitent la barre 42 à se mouvoir longitudinalement de gauche à droite dans ses guides 46. Dans les fig. 16 et 17 on a représenté en pointillé la porte en partie rentrée dans le coffre; dans la fig. 17 on l'a représentée en outre complètement sortie du coffre et partiellement rabattue.

Dans la forme d'exécution représentée en fig. 18, la barre $42^a$ est fixe; une barre intermédiaire 49 est pivotée à des tringles 50 et 51 dont celles 50 sont pivotées par leur autre extrémité à la barre 43, tandis que celles 51 sont pivotées à la barre $42^a$. Dans cette forme d'exécution, la barre 49 joue un rôle analogue à celui de la barre 42 dans la forme d'exécution précédemment décrite.

Dans la forme d'exécution représentée aux fig. 19 à 23, 52 désigne le coffre et 53 la porte de celui-ci; à cette dernière sont articulés des leviers 54, 55 pivotés entre eux en 56 et articulés d'autre part à la paroi arrière du coffre; à la partie supérieure des parois latérales de celui-ci sont ménagées des glissières 57 sur lesquelles peut glisser la porte 53 quand elle est relevée dans sa position horizontale. Les parois latérales du coffre sont en outre munies à chacun de leurs angles supérieurs avant d'un tourillon 59, tandis que la porte est munie à chacun de ses angles supérieurs d'un palier ouvert 58 par lesquels la porte reste suspendue aux tourillons 59 lorsqu'elle est rabattue dans la position verticale. Les extrémités des leviers 54, 55 sont munies d'œillets embrassant des tourillons 60, fig. 22, le long desquels ces œillets peuvent glisser pendant le mouvement de retraite ou d'extraction de la porte.

Au lieu d'une seule paire de leviers 54, 55 on peut, si la profondeur du coffre l'exige, employer plusieurs paires de leviers croisés, comme montré en fig. 24, pour réduire la course des œillets embrassant les tourillons 60.

### Revendications:

1 Armoire composée d'éléments indépendants les uns des autres, dont chacun constitue à lui seul un coffre complet et est muni de moyens permettant d'accoupler entre eux d'une manière amovible un nombre quelconque de ces éléments aussi bien côte à côte que les uns au-dessus des autres en un seul corps;

2 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la paroi arrière des éléments ou coffres est munie à sa partie supérieure d'une languette 2 et à sa partie inférieure d'une rainure, le fond de chaque coffre étant formé de deux parties 4 et 5 dont l'une 5 est munie d'un tourniquet 8 logé dans une mortaise, et les deux parois latérales de chaque coffre étant réunies par une traverse 10 dans les extrémités de laquelle sont pratiquées des entailles 9, le tout permettant d'assujettir un certain nombre de coffres les uns au-dessus des autres, chacun de ceux-ci étant muni d'une porte $12^a$ sus-

pendue verticalement par des coussinets ouverts 12 à des pivots 11 et pouvant être relevée dans la position horizontale en la faisant tourner autour de ces pivots puis repoussée en arrière en glissant sur des réglettes disposées à la partie supérieure des parois latérales, chaque coffre étant en outre muni sur ses faces latérales extérieures de rubans 15 auxquels sont fixées des projections 17, 18 permettant d'accoupler côte à côte un certain nombre de coffres en introduisant par un mouvement vertical les projections 17 de l'une des faces latérales de l'un des coffres entre les projections 18 de la face voisine d'un autre coffre;

3 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dont les coffres sont munis à leur partie supérieure d'un axe 28 sur lequel sont montés deux galets 27, sur lesquels peut glisser la porte quand elle est relevée dans sa position horizontale, des tiges coudées 26 fixées à la porte et embrassant entre elles et cette dernière l'axe 28 servant à limiter la course d'extraction de la porte, laquelle dans sa position verticale est suspendue par ces tiges 26 à l'axe 28;

4 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est munie à ses deux extrémités adjacentes aux parois latérales de tiges 26 et d'une denture 29 en prise avec des pignons 30 montés sur un axe 31, ces derniers servant à guider la porte exactement en ligne droite pendant son mouvement de retraite ou d'extraction et par conséquent à l'empêcher de ce coincer entre les parois latérales du coffre;

5 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée par son bord supérieur à l'extrémité de bras latéraux d'un axe logé dans une gorge ménagée dans le fond des coffres;

6 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée par son bord supérieur à une des extrémités de bras creux 37ª, dans lesquels peuvent coulisser les bras latéraux d'un axe logé dans une gorge dans le fond des coffres;

7 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée à l'extrémité de bras latéraux rigides 39, les points d'articulation de la porte avec les bras 39 se trouvant assez loin du bord supérieur de la porte pour que celle-ci dans son mouvement de retraite ne s'élève pas au-dessus du niveau supérieur des parois latérales du coffre;

8 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée à une barre 43 pouvant glisser parallèlement à elle-même dans un plan horizontal et à laquelle sont articulées par une extrémité des tringles obliques 41 parallèles entre elles, et dont l'autre extrémité est articulée à une barre 42 mobile longitudinalement dans des guides fixés à la paroi arrière du coffre;

9 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée à une barre 43 pouvant glisser parallèlement à elle-même dans un plan horizontal et à laquelle sont articulées par une de leurs extrémités des tringles obliques 50 parallèles entre elles, et dont l'autre extrémité est articulée à une barre 49 reliée elle-même par des tringles obliques 51 parallèles entre elles à une barre 42ª fixe;

10 Armoire telle que caractérisée sous chiffre 1, dans laquelle la porte des coffres est articulée à des leviers croisés 54, 55 articulés entre eux et à la paroi arrière du coffre.

George Ryder OUSEY.

Mandataires: WALDKIRCH & FEDERER, à Berne.